

Tél: 4796-5014

Fax: 4796-5050

dbiver@vdl.lu

Luxembourg, le 10 juin 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Pop-up stores » dans la rue Philippe II Appel à candidatures

En automne 2019, la Ville de Luxembourg avait initié son projet « pop-up stores » grâce auquel elle soutient le commerce, promeut l'entrepreneuriat et contribue à la création d'une offre commerciale diversifiée au centre-ville. Début décembre, le Collège des bourgmestre et échevins a inauguré les deux magasins éphémères situés rue Philippe II : « Bricks4Kidz » et « BOTARI », retenus suite au premier appel à candidatures, accueilleront le public jusque fin juillet 2020.

2º appel à candidatures : introduction des dossiers dès à présent

À partir de début août 2020, les deux locaux accueilleront de nouveaux exploitants avec de nouveaux concepts et produits. Ainsi, la Ville de Luxembourg lance un nouvel appel à candidatures : les créateurs, artistes, commerçants ou start-ups intéressés par la location d'un des deux espaces de vente et d'exposition pourront dès à présent introduire leur candidature via le formulaire disponible sur le <u>site Internet de la Ville de Luxembourg</u>.

La date limite pour l'introduction des dossiers est fixée au dimanche 21 juin 2020 inclus. L'analyse des candidatures se fera fin juin de manière à ce que les nouveaux magasins éphémères puissent ouvrir leurs portes à partir du mois d'août.

Modalités pratiques et détails techniques

Les locaux, situés 38 et 40, rue Philippe II disposent d'une superficie d'environ 45 m². Sont autorisées les propositions dans le domaine vestimentaire, des accessoires et bijoux, des équipements de la maison, des services et loisirs, des soins et de la beauté, de l'art, de la mode et de la photographie ou encore de l'alimentation sèche emballée.

La durée de location minimale est d'un mois et la durée maximale de six mois ; une prolongation jusqu'à trois mois est possible en fonction des disponibilités du lieu. Le montant du loyer mensuel varie selon la situation spécifique de l'entrepreneur ou du commerçant et un forfait général pour les charges s'ajoute au loyer.

Plus d'informations :

popup.vdl.lu

Contact presse :

Désirée Biver Communication et relations publiques Ville de Luxembourg +352 4796 5014 dbiver@vdl.lu